

COMMUNIQUE DE PRESSE  
de Jean-Claude LEROY  
Président  
du Département du Pas-de-Calais.

**Une prime COVID 19 bientôt versée par le Département du Pas-de-Calais aux personnels de ses structures médico-sociales partenaires**

Durant la crise sanitaire, l'une des priorités du Conseil départemental du Pas-de-Calais a été de soutenir les acteurs médico-sociaux en première ligne. Le Président Jean-Claude Leroy ne manquant pas de saluer régulièrement leur professionnalisme, leur courage et leur abnégation : « *Sans eux, les drames humains auraient été bien plus nombreux, nos partenaires ont œuvré sans relâche, leur rôle a été déterminant.* » Par un décret en date du 12 juin 2020, le Gouvernement a fixé le montant des primes COVID 19 promises aux personnels des structures œuvrant dans les domaines de l'accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées et de l'enfance. Ces primes seront prises en charge par les Départements pour les établissements et services relevant de leurs compétences.

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais travaille actuellement avec ses partenaires sur les modalités de cette future prime. Jean-Claude Leroy, Président du Département, souhaite que celle-ci soit à la hauteur de l'investissement de « *celles et ceux qui ont tant donné.* » Les contours définitifs du dispositif lié au versement de cette prime seront proposés aux élus du Département le mardi 23 juin 2020 dans le cadre des commissions budgétaires préparatoires au vote du budget supplémentaire. Le détail de ce dispositif sera communiqué dès la semaine prochaine et donnera aussi l'occasion à Jean-Claude Leroy de rappeler que : « *L'attribution de cette prime ne peut se substituer à la nécessité par le Gouvernement d'une réflexion globale sur la revalorisation de ces métiers essentiels, notamment ceux liés à la loi « Grand âge » que nous attendons tous.* »